

Âne

G. Camps, J.-C. Musso et S. Chaker



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2503>

DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.2503](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.2503)

ISSN : 2262-7197

Éditeur

Peeters Publishers

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 1988

Pagination : 647-657

ISBN : 2-85744-319-6

ISSN : 1015-7344

Référence électronique

G. Camps, J.-C. Musso et S. Chaker, « Âne », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 5 | 1988, document A218, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2503> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.2503>

Ce document a été généré automatiquement le 13 octobre 2020.

© Tous droits réservés

Âne

G. Camps, J.-C. Musso et S. Chaker

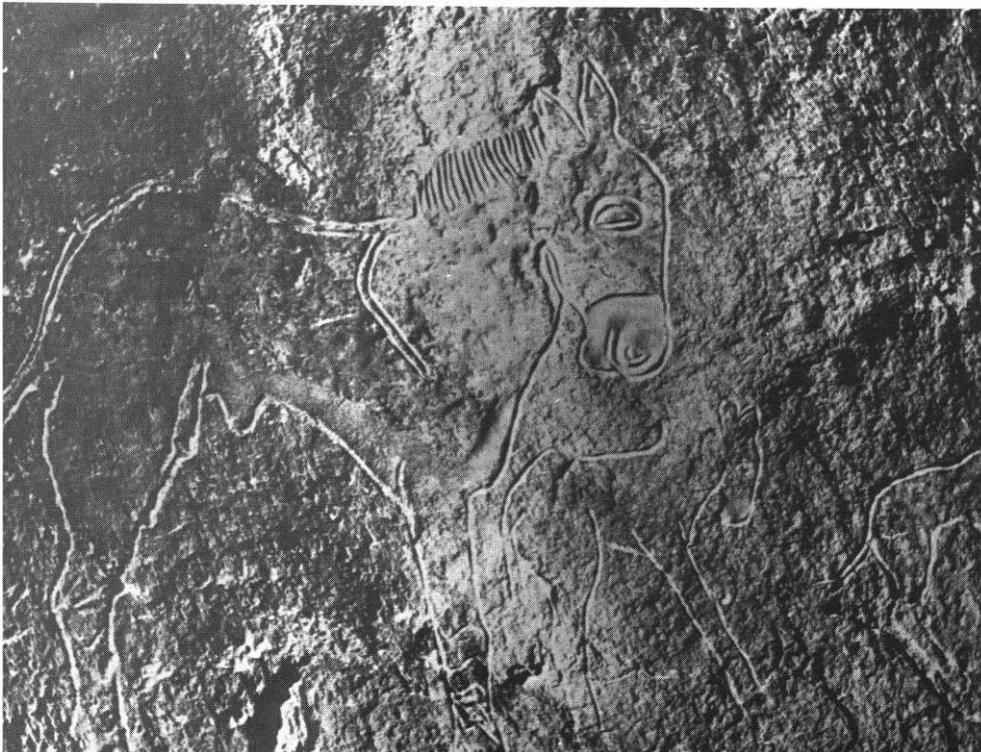
- 1 L'âne est inséparable du paysage rural nord-africain. Cet équidé de petite taille, 0,90 à 1,20 mètre, est présent partout, des collines et plaines du Tell aux plus hauts cols de l'Atlas, dans les oasis comme dans les campements touaregs. S'adaptant facilement à des conditions aussi diverses, l'âne africain, le bourricot, semble, encore plus que le petit bœuf (race brune de l'Atlas), représentatif de la faune domestique du Maghreb et du Sahara.
- 2 Les statistiques officielles des annuaires de l'O.N.U. et de la F.A.O. ne donnent qu'une approximation du nombre d'ânes domestiques dans les différents pays du nord-ouest de l'Afrique.
- 3 Les recensements seraient-ils précis qu'il subsisterait, au moins dans les régions sahariennes, une marge d'incertitude du fait qu'une partie notable de la population asine est laissée en liberté et que les bêtes ensauvagées se reproduisent sans que leur effectif puisse être contrôlé. Les variations parfois considérables qui apparaissent dans les statistiques annuelles (Libye 36 000 ânes en 1952, 65 000 en 1955 et 132 000 en 1965) prouvent, plus qu'une augmentation du cheptel, une amélioration des procédés de recensement. Quoi qu'il en soit, on peut estimer à plus de 3 500 000 les ânes des régions qui nous intéressent. Ce chiffre paraît élevé et cependant il est inférieur à celui de la population asine de la seule Éthiopie (3 900 000 ânes en 1971).
- 4 Dans la partie nord du Maghreb, il est facile de reconnaître deux types, voire deux races, parmi ces animaux. Cette distinction ne se fonde pas seulement sur l'aspect de la robe, bien que ce caractère soit discriminant. L'âne le plus répandu est le petit bourricot gris, au poil ras, dont la couleur oscille entre le gris très clair, le gris souris et le gris roux ; une ligne plus sombre court, chez la plupart des sujets, le long de la colonne vertébrale ; elle est recoupée à la hauteur des épaules par une bande de même couleur. Plus rares sont les zébrures qui apparaissent sur l'extrémité distale des membres inférieurs. Ce premier type, qui est la forme autochtone, a été concurrencé par un autre de taille plus grande, d'origine syrienne, au pelage brun plus fourni et plus long. Il tend à supplanter le premier dans le Tell où furent introduits des ânes d'origine

européenne de même taille et de robe foncée. Les deux races ont été souvent mêlées au cours des siècles. L'âne gris se retrouve à l'état pur dans les régions sahariennes.

Origines (G. Camps)

- 5 Cependant, les deux races descendent d'une même souche, *Equus asinus africanus*, l'âne sauvage qui peuple encore le Soudan, l'Éthiopie et la Somalie. Il se distingue de l'onagre asiatique dont la taille est légèrement supérieure, et encore plus nettement des différentes espèces d'hémiones (hémippe, kiang). L'âne sauvage se présente sous deux formes spécifiques : l'âne de Nubie et l'âne de Somalie (*Equus asinus somaliensis*). Ce dernier est localisé entre le massif éthiopien et la Mer rouge. Sa robe est parfois dépourvue de la bande scapulaire alors que les zébrures des membres inférieurs sont fréquentes ; le pelage est gris souris.

Gravure d'El-Richa-Enfous. Asinien sauvage. Photo R. Vaufrey.



- 6 L'âne de Nubie est un peu plus grand, son pelage est gris roussâtre et les zébrures sur les membres inférieurs font défaut ou sont très peu marquées. Dans les deux formes, le museau et la face interne des jambes sont blancs. La taille au garrot varie entre 1 mètre et 1,10 mètre, l'ossature est très résistante, la tête lourde et le front convexe. Les vertèbres dorsales légèrement tranchantes forment une ligne continue sans enclure. Les vertèbres lombaires sont au nombre de 5. Les oreilles sont frangées de poils foncés. L'habitat de l'âne sauvage est limité aujourd'hui à l'est du Nil, de la 5^e cataracte à Danakil ; il s'étendait autrefois à toute la partie nord de l'Afrique.
- 7 Descendant vraisemblablement d'*Asinus tabeti*, l'âne sauvage est présent, peut-être sous plusieurs formes, durant tout le Pléistocène : on le connaît à Tihodaïne, dans les grès de

- Rabat, dans l'Épipaléolithique de Columnata et dans les niveaux néolithiques des grottes de Tanger (Mugharet el-Aliya) d'Oran (Troglodytes) et d'Alger (Grand Rocher).
- 8 Les gravures rupestres représentant des ânes ne manquent pas dans l'ensemble de l'Afrique septentrionale, de l'Atlas marocain (Jbel Doum, Oukaïmeden) au Fezzan (Oued Zigza II) et au Nil (cf H. Winkler, *Rock-drawings of Southern upper Nil*, pl. XXIII, XIX). Les plus belles représentations se trouvent dans l'Atlas saharien (Aïn Sfisifa, Ikhf n'Ouaroun) mais aussi au Tassili n'Ajjer (Oued Djerat n° 1558, 1714, 2534, 2535, In Habeter III) et en Ahaggar (Oued Ahêtes, Aguenar N° 216).
 - 9 L'âne figure aussi dans les peintures attribuées à la période des « Têtes rondes » (Tissoukaï, Ti-n Bedjedj). De la période bovidienne, H. Lhote a fait connaître l'unique scène de chasse de Tissoukaï dans laquelle est représenté un troupeau d'ânes poursuivi par des archers ; dans le prolongement de cette scène, un âne tué est placé sur le dos pour être dépecé, ce qui laisse penser que sa chair était consommée. Fait qui paraît trouver sa confirmation dans la découverte d'ossements d'asiniens dans le foyer néolithique d'Andoukrouse dans l'Adrar Ahnet (Th. Monod, *L'Adrar Ahnet*, Paris, Institut d'ethnologie, 1932, p. 167). Dans les fresques de la région d'Iheren qui datent du Bovidien récent, H. Lhote a reconnu un homme monté sur un âne ; ce qui serait la plus ancienne représentation de l'animal domestiqué.
 - 10 Une étude récente (G. Camps, *B.S.P.F.*, t. 81, 1984, pp. 371-380) a tenté de trouver une explication à une double anomalie entre, d'une part, le petit nombre de restes d'asiniens trouvés dans les gisements et leur fréquente représentation dans l'art rupestre, et, d'autre part, l'abondance des restes attribués traditionnellement à *Equus mauritanicus*, qui est un zébrin, animal non identifié dans le bestiaire de l'art préhistorique africain. Or, lorsqu'on examine avec attention les représentations d'ânes, on s'aperçoit que certaines, même parmi les plus réalistes comme celle d'Enfous (El Richa) qui doit être classée parmi les chefs-d'œuvres de l'art rupestre nord-africain, portent des oreilles bien courtes. C'est le cas pour les gravures d'Enfous déjà citée, d'El Krime, de Tiout, de Merdoufa, de Chebkha Dirhem, d'El Arouïa, de Khanguet el Hadjar, dans l'Atlas, d'Ameressa en Ahaggar, d'Arikine au Tassili n'Ajjer. Quand on calcule le rapport entre la longueur de la tête et celle des oreilles, on constate que ces « ânes » à oreilles courtes ont le même rapport que les zèbres (LT = 3 LO) qui est intermédiaire entre celui des ânes *sensu stricto* (LT= 1,5 LO) et celui des chevaux (LT = 3,5 à 4 LO). On peut donc formuler la proposition suivante : il existe parmi les gravures représentant les équidés sauvages une variété d'asiniens à oreilles courtes, correspondant sans doute à l'espèce habituellement nommée *Equus mauritanicus* dans les gisements holocènes (alors que d'après V. Eisenmann l'espèce aurait disparu au Pléistocène moyen) et qui n'est peut-être qu'une espèce asinienne plus robuste et distincte d'*Equus asinus africanus*. Ainsi se trouverait résolu le double et faux problème de la sur-représentation des ânes dans l'art rupestre en regard de leur rareté dans les gisements, et, la totale absence de figuration de l'animal nommé, peut-être abusivement, *Equus mauritanicus* dans les niveaux holocènes.

Mosaïque de l'*Asinus nica* à Djémila. Photo I.A.M.



Ânes de l'Ahaggar. Les oreilles sont découpées (marques de tribus). Photo M. Gast.



- 11 La chasse à l'âne sauvage est représentée aussi dans des mosaïques romaines d'Afrique ; celle d'Hippone (Annaba) montre la capture au lasso. L'animal est rendu avec suffisamment de réalisme pour que L. Joleaud ait songé à nommer *Equus asinus hipponensis*, l'âne sauvage du nord-ouest africain. Une autre belle mosaïque du musée de Sousse représente avec une grande fidélité cet âne qui porte la bande cruciale. Les auteurs anciens mentionnent également la présence de cet âne sauvage en Libye ; Pline l'Ancien (VIII, 39, 108, 174) cite souvent ces onagres dont il décrit les mœurs et particulièrement la jalousie des mâles ; la chair des jeunes était estimée en Afrique. On

sait d'ailleurs que la consommation de la viande d'âne était assez répandue dans l'Antiquité chez les Perses (Hérodote, 1, 133), les Grecs (Aristophane, *Les guêpes*, 195), et les Romains (Lucien, 31).

- 12 La haute antiquité de la domestication de l'âne en Égypte, au moins depuis la IV^e dynastie et vraisemblablement bien avant, confirmerait, si besoin était, l'origine africaine de cet animal.

Les ânes ensauvagés du Sahara central

- 13 La répartition actuelle de l'âne sauvage d'Afrique n'est pas sans poser quelques problèmes. En 1945, A. Jeannin (*Les bêtes de l'Afrique française*, p. 34) reconnaissait en dehors de la région orientale (Somalie, Ethiopie) des populations isolées dans le Tibesti, mais comme la plupart des auteurs (E.F. Gautier, R. Chudeau, L. Lavauden) il ne croyait pas à l'existence de véritables ânes sauvages dans le Sahara occidental. Pour ces auteurs il ne s'agit que d'ânes marrons qui auraient repris, avec la liberté, l'aspect et la belle allure de l'animal sauvage.
- 14 Il faut, en effet, avoir vu ces beaux ânes gris aux formes rebondies, à l'allure fringante, pour comprendre l'hésitation que les spécialistes eux-mêmes peuvent avoir à reconnaître en eux les congénères du misérable bourricot efflanqué des campements et des villages africains. Les Touaregs laissent la plupart de leurs ânes en totale liberté ; ils organisent parfois de véritables battues pour capturer les animaux dont ils ont besoin et qui ne sont utilisés qu'après dressage. H. Lhote nous a laissé un pittoresque récit d'une de ces captures (*B. de la soc. préhist. franc.*, t. XLVI, 1949, p. 308) : des ânes ensauvagés venaient régulièrement s'abreuver dans les gueltas d'Afilal qui sont situées dans une partie encaissée du cours de l'Oued in Daladj (Hoggar). Une cinquantaine d'hommes appartenant aux Dag Rali et Agouh-n-Thalé campèrent pendant trois jours à proximité du point d'eau, allumant des feux abondants pendant la nuit, de façon à effrayer les ânes et à les empêcher de venir boire. Le quatrième jour, ils se dissimulèrent et laissèrent apparemment la place libre ; les ânes assoiffés se précipitèrent dans la guelta et burent longuement et goulûment. Les Touaregs fermèrent alors les issues et se précipitèrent sur les animaux. Ceux-ci, alourdis par l'eau absorbée, s'essoufflèrent rapidement. Après deux heures d'une mêlée indescriptible, une trentaine d'ânes furent capturés et entravés. L'auteur ajoute que le dressage devait durer deux mois. Il admire la sagacité des Touaregs qui, sans arme, sans filet, sans piège, capturèrent ainsi les ânes. On peut toutefois penser que les difficultés auraient été plus grandes s'il s'était agi de véritables ânes sauvages.
- 15 D'après Lhote, il est très facile d'immobiliser ces animaux ensauvagés, qui sont forts et rétifs ; il suffit de leur mettre les doigts dans les narines et, par une pression brusque et bien appuyée, on arriverait à faire tomber la bête, les quatre pattes en l'air ; il ne s'agit plus que l'entraver. Bien entendu, il faut avoir une bonne pratique d'un tel procédé.
- 16 Il n'empêche qu'un nombre important d'animaux échappe à tout contrôle, et que plusieurs générations peuvent se reproduire sans que les rejetons connaissent la moindre forme de domestication. Il n'est pas illogique de penser que des croisements avec de vrais ânes sauvages se soient opérés à un moment ou à un autre, et que la distinction devienne d'autant plus difficile à faire que la réduction sensible du nombre des nomades ne peut que développer le processus d'ensauvagement des ânes du Hoggar. Le dernier auteur ayant traité de cette question, L. Dupuy, écrivait (*Trav. de*

l'Inst. de rech. sahar., t. XXV, 1966, p. 44) : « Bien que l'ensemble des auteurs soit en désaccord, nous pensons avec Malbrant (*Traité de biologie*, Grasset, t. 17, p. 1072) qu'il existe au Sahara central une forme d'âne sauvage que nous proposons d'appeler *Equus asinus africanus sahariensis*.

- 17 Mais H. Lhote s'élève très fermement contre cette opinion. Les Touaregs ne connaissent que des ânes marrons et aucune espèce sauvage. Ils ont un nom particulier (a3huli) pour désigner l'âne ensauvagé. Ces animaux arrivent à vivre grâce à la présence, dans les lits d'oued, de nombreux thalys et d'un tapis végétal à prédominance de coloquintes sauvages, lesquelles en plus de nourriture consistante, peuvent leur fournir l'appoint aqueux indispensable.

Importance économique de l'âne

- 18 La robustesse proverbiale de l'âne liée à une grande rusticité et un corps de faible format explique son importance pour les populations peu fortunées du Maghreb et du Sahara. Tenant encore une place considérable dans l'économie rurale, l'âne est l'animal de bât du petit cultivateur aussi bien que du nomade. Columelle (*De Agricultura*, VII, 1-2) nous apprend que sur les terres légères de la Byzacène il était attelé à l'araire ; bien que rare, le fait peut encore être observé dans les jardins et les oasis. Pline l'Ancien vit même en Byzacène une vieille femme et un petit âne tirant le même araire (XVII, 41). Remplaçant le chameau ou le bœuf, il tire le dalou du puits saharien ou fait tourner la noria et le moulin à olives dans les montagnes du Tell.
- 19 Si utile dans la vie rustique, l'âne occupe dans les villes maghrébines un rôle non négligeable : il peut seul assurer dans la Casbah d'Alger l'évacuation des ordures ménagères. Durant la Première Guerre mondiale, le bourricot africain remplit même des fonctions inattendues en assurant le ravitaillement en munitions et en vivres dans les tranchées.
- 20 La chair de l'âne n'est pas consommée, sauf en cas d'extrême famine. Chez les Touaregs, la crotte d'âne entre dans la fabrication d'emplâtres pour soigner les blessures ; on y mélange le charbon de bois de certaines essences réduit en poudre ainsi que du beurre fondu. Le lait d'ânesse serait, paraît-il, souverain pour guérir certains maux d'yeux, et l'urine d'âne serait administrée dans les cas de maux de poitrine.
- 21 H. Lhote fait remarquer que le cheptel asinien peut beaucoup varier : au Sahara on assiste parfois à de véritables hécatombes, comme durant la sécheresse de 1973 et des années suivantes, mais cet animal est très prolifique, de sorte que les groupes se reconstituent rapidement. Beaucoup d'ânes de l'Aïr sont originaires du Hoggar ; les Touaregs les importent régulièrement en raison de leur rôle économique très important, puisqu'ils assurent le transport du mil que les Kel Aïr vont acheter au Damergou et même plus au sud. Il n'était pas rare de rencontrer des troupeaux de 200 ânes descendant les vallées de l'Aïr pour se diriger vers la piste de Zinder. Ils partaient sans charge mais revenaient chargés lourdement de « *béret* » de mil.

L'âne, animal magique

- 22 Son importance dans la vie quotidienne et son omniprésence dans la campagne pourraient expliquer la place éminente occupée par l'âne dans l'ensemble des

coutumes, pratiques et croyances magiques des Berbères. En fait, la plupart de ces éléments se retrouvent dans un vieux fonds de croyances éparses dans le monde méditerranéen. La longueur du pénis de l'âne, objet dans tous les pays de nombreuses facéties, explique tout naturellement la rôle tenu par cet animal dans la magie de la fécondité. Dans l'Antiquité, il est associé au culte de Dionysos et de Priape, les récits scabreux que l'Africain Apulée* nous a transmis dans *l'Ane d'or* sont illustrés par plusieurs lampes en terre cuite de fabrication africaine.

- 23 L'écho de ces récits ou de ces scènes d'efficiences magiques s'est conservé, adouci, dans certaines pratiques dont le sens n'est pas toujours apparent : tel est le fait de jeter du crottin d'âne sur la mariée pour qu'elle soit féconde (J. Servier, *Les portes de l'année*, p. 145) ; une recette de Marrakech recommande de frapper la belle dont on veut gagner le cœur avec un mouchoir trempé dans du sang d'âne ; ailleurs c'est le mouchoir de la mariée qui est noué sur la tête d'un âne tandis qu'à Toufliat (Haut-Atlas) la consommation du pancréas d'âne permet aux femmes de retenir ou d'attirer les hommes. La tête d'âne décharnée joue également un rôle mystérieux dans les processions carnavalesques de l'Ašura à Zagora (Sud-Marocain) ; dans la même occasion, des personnages à tête d'âne figurent dans les processions à Ouargla et au Fezzan.

Scènes de dépiquage par les ânes à Ksar es-Souk, Maroc, en juin 1934. Photo E. Laoust.



- 24 Dans les jeux même, il arrive que le but marqué soit appelé l'âne (J. Servier, *Les portes de l'année*, p. 200) ; on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement entre cette appellation, qui semble assez répandue, et deux mosaïques provenant d'une même maison de Djemila, qui représentent vraisemblablement un jeu dont l'une des cases est occupée par un âne accompagné de l'inscription « ASINUS NICA ». Sur la plus importante, l'âne vainqueur occupe un médaillon plus grand que les 72 autres, il est constitué d'un rinceau qui s'échappe d'un cathare, cette case semble être celle de l'arrivée. Cette opinion n'est cependant pas partagée par tous les spécialistes (G.-Ch. Picard, *Isaona*, R. afric. t. C, 1956, p. 311 ; M. Blachard-Lemée, *Maisons à mosaïques du quartier central de Djemila*, 1975, p. 98). Cette apostrophe a pu même être considérée comme une dérision de l'acclamation $\chi\rho\iota\sigma\tau\omicron\varsigma \nu\iota\chi\alpha$ et rappellerait les accusations d'onolâtrie portées contre les chrétiens et dont nous savons qu'elles subsistèrent jusqu'à la fin de l'Antiquité (A. Alföldi, *Eine dritte Gruppe heidnischer Neujahrsmünzen in Spätantiken Rom*, Schweitzer Münzblätter, 1951, p. 57). Cette tradition anti-chrétienne était suffisamment forte en Afrique pour que Tertullien prenne la peine de la réfuter (*Ad Nationes*, I, 14).



Âne aux narines fendues. Région de Bougaa (Algérie). Photo F. E. Roubet.

- 25 On pense généralement qu'au ^xe siècle, lors de la grande révolte kahrejite contre les Fatimides, Abu Yazid, l'Homme à l'âne, choisit cette monture pour symboliser et affirmer son détachement des biens de ce monde, mais il n'est pas impossible qu'il ait voulu s'approprier une partie des qualités magiques attachées à cet animal dont la virilité est un symbole de force victorieuse.
- 26 C'est vraisemblablement à des préoccupations de caractère magique aujourd'hui oubliées ou rejetées que se rattachent les mutilations dont sont victimes les ânes en Afrique du Nord. Il est trouvé ou recherché des explications d'ordre pratique à ces mutilations dont les plus courantes sont la fente des narines et l'arrachage de la cornée. Une enquête effectuée sur le portage de l'eau en Algérie (L. Lefebvre, *Libyca*, t. XIII, 1965) entre 1963 et 1965, dans 228 centres, a révélé que dans 22 % des cas il existe dans le village ou le douar des ânes dont les narines ont été fendues ; ce pourcentage montait à 38 % en Kabylie. Les narines sont fendues, explique-t-on généralement, pour que l'animal puisse mieux respirer. Cette explication plausible ne peut cependant satisfaire l'enquêteur surtout lorsqu'il remarque que cette pratique, bien que « justifiée » est toujours attribuée au voisin et jamais revendiquée par l'informateur. Les ânes ainsi mutilés sont toujours dits d'origine extérieure au groupe familial ou villageois. Quant à la pratique barbare qui consiste à arracher la cornée de l'œil, elle est heureusement plus rare (4 % des réponses la mentionnent dans l'ensemble de l'Algérie, mais ce chiffre s'élève à 15 % en Kabylie). Le caractère magique de l'opération est ici aussi caché par une explication prétendument rationnelle : cette mutilation « sauve » l'âne jaloux qui périrait s'il voyait manger une autre bête alors qu'il en est empêché.
- 27 Quant aux mutilations des oreilles (20 % des réponses en Kabylie, 14 % dans le reste de l'Algérie), elles rendent l'âne « plus vif ». Toutefois il ne faut pas confondre ces

mutilations « utilitaires » avec les simples marques de propriété assez fréquentes au Sahara. Chez les Touaregs, les oreilles sont découpées, incisées, perforées de différentes sortes suivant les tribus et les familles ; toutefois, J. Nicolaisen (*Ecology and Culture of the Pastoral Tuareg*, 1963, p. 138) observe que, si les marques faites aux oreilles de l'âne étaient semblables à celles pratiquées sur les moutons et les chèvres chez les tribus *imyad* (vassales), les tribus nobles et les Dag Rali (peut-être parce que ces derniers sont plus inféodés aux Kel Rela que les autres tribus) marquaient leurs ânes au fer rouge comme ils le font pour leurs chameaux.

Interdit frappant l'ânesse en Kabylie (J.-Cl. Musso)

- 28 En Kabylie comme dans tout le Maghreb, l'âne est certainement l'animal le plus employé aussi bien comme bête de somme que comme bête de selle, et souvent même les deux à la fois et en même temps. Mais dans toute la Kabylie il n'existe pas d'ânesse. L'ânesse est en effet frappée d'un interdit total et absolu.
- 29 Cet état de choses remonte sûrement à des temps assez anciens, car les premiers explorateurs de la Kabylie l'avaient remarqué et signalé.
- Carette, en 1849, dans son étude sur la « Kabylie proprement dite » précise cette interdiction dans la tribu des Aït Ouart ou Ali de la région du Kendirou, à 15 kilomètres au sud-est de Bejaïa (ex-Bougie) en bordure de mer. Les ânesses sont proscrites et l'élevage de l'âne est interdit. Cette tribu n'admettait même pas le passage de ces animaux sur son territoire. Cette même répugnance est signalée par cet auteur dans la tribu voisine des Beni Mehammed.
 - Dumas et Fabrar, dès 1847, remarquent le mépris général de l'ânesse en Kabylie. Un Kabyle n'en accepte jamais la propriété. Pour ces deux auteurs, cette interdiction s'expliquerait par des actes de bestialité commis dans les temps anciens.
- 30 Cette opinion est corroborée par Devaux dans son étude sur les Kebaïles parue en 1859, qui précise que chez les Aït Djennad, ce serait sur l'injonction du marabout Sidi-Mansour, dont la zaouïa jouit aujourd'hui encore d'une très grande influence sur toute la Kabylie, que les ânesses auraient été bannies à la suite également d'actes contre nature. La malédiction qui pèse sur le possesseur d'une ânesse entraîne en particulier l'impuissance, mal hautement redouté en Kabylie. Ce marabout, toujours vénéré, vivait au milieu du XVI^e siècle. Ceci permet donc de fixer approximativement la date de cet interdit.
- 31 D'autres témoignages apparaissent pour quelques régions de Kabylie. La zaouïa de Sidi ben Driss chez les Illoulien dans le Djurdjura, au pied du col de Chellata était célèbre autrefois par la séparation en deux groupes de ses étudiants. Un groupe était composé des « Tolba n telouiat » c'est-à-dire les étudiants de la planchette, l'autre groupe rassemblait les « Tolba ou debbouz », étudiants au bâton. Si les premiers consacraient leur temps à l'étude classique du Coran, les seconds se spécialisaient dans le pillage des villages et rançonnaient les voyageurs sur les grands chemins. Leur butin alimentait le fonctionnement de la zaouïa. Si par extraordinaire des ânesses étaient saisies lors d'une de ces opérations de banditisme, elles étaient laissées à leurs propriétaires qui étaient dépouillés de tous leurs autres biens. Ces larrons ne pouvaient garder ces ânesses capturées car pour eux, comme pour tous les autres Kabyles, il aurait été honteux d'en posséder.

- 32 Des témoignages plus récents viennent confirmer la persistance actuelle de cette interdiction. Maunier, dans son étude sociologique, note l'absence d'élevage de l'âne donc de l'ânesse.
- 33 Quant à J. Servier, il étend cette interdiction à la mule, et effectivement celle-ci est pratiquement absente de Kabylie mais d'une façon moins absolue que l'ânesse.
- 34 Aujourd'hui, lorsqu'on interroge les habitants de la Kabylie, on reçoit le plus souvent des réponses très évasives. Les plus nombreux reconnaissent la réalité de l'absence absolue d'ânesse dans toute la région et disent ne pas en connaître la raison. Certains se mettent à rire sans donner de précision en disant seulement : « c'est l'habitude, la coutume ». D'autres enfin affirment que ce serait honteux et que la présence d'une ânesse serait gênante vis-à-vis des femmes. Cette explication n'est guère satisfaisante puisque le paysan kabyle possède bien d'autres animaux femelles dont les femmes sont chargées d'organiser la reproduction, comme, par exemple, les chèvres qu'elles doivent conduire au bouc quand cela devient nécessaire.
- 35 De rares personnes conviennent que cette interdiction a été autrefois conditionnée par des actes contre nature.
- 36 La littérature fait d'ailleurs état de faits précis. Dermenghem dans son livre sur le *Culte des saints* cite un auteur arabe, El Qadiri, qui raconte qu'au XVIII^e siècle Si Mohamed el Karaoui, à Tozeur, pour sauver ses deux gendres en péril dans la tempête qui risquait de détruire leur navire, s'accoupla avec une ânesse. A l'arrivée, les pèlerins confirmèrent que l'acte de leur beau-père avait calmé la mer, et que les flots avaient été « cloués ».
- 37 Mauchand, dans son étude sur la sorcellerie au Maroc, dit que pour devenir sorcier il faut avoir eu un rapport avec une ânesse.
- 38 En Kabylie la chose devait bien exister puisque les Kanoun de plusieurs villages prévoyaient le délit, et ordonnaient de frapper d'une amende élevée celui qui s'y était livré. L'amende était souvent doublée si le maître de l'animal portait plainte.
- 39 En Kabylie, parmi toutes les femelles animales, l'ânesse semble donc tout particulièrement visée. Les autres femelles, chèvres et brebis, contrairement à l'ânesse, sont des viandes consommables. Elles seront mangées un jour donc elles ne doivent pas être souillées et cela explique sans doute leur protection.
- 40 L'interdiction de l'ânesse en Kabylie reste néanmoins absolue et persistante. Du fait de l'absence de cette reproductrice, les paysans kabyles sont obligés d'acquérir leurs bêtes de somme sur les marchés alimentés par les régions limitrophes. Les ânes proviennent du sud, région de Sour el Ghozlan (ex-Aumale), de Sidi Aïssa surtout, et aussi du canton de Bordj-Ménaïel qui est situé à l'ouest de la limite de l'interdiction.

Âne : dénominations berbères de l'âne (S. Chaker)

- 41 Les données lexicales berbères actuelles pourraient constituer une trace et une confirmation de l'existence ancienne de deux variétés d'ânes, l'une (l'âne gris) autochtone, l'autre (l'âne brun) d'origine extérieure (cf *Supra*, G. Camps).
- 42 Indépendamment des *asnus*, probablement issu du latin *asinus*, qui désigne plutôt l'ânon dans les dialectes berbères du nord (Maroc surtout), il existe en berbère deux dénominations fondamentales, très largement répandues de l'âne :

- *ayyul* (plur. *iyyal/iy°yal*), connu dans tous les parlers berbères nord (Maghreb et nord Sahara) ;
- *ayzeḍ / ayziḍ* (d'une racine Y Z D) et ses nombreuses variantes locales dues à la forte influence palatisante de la radicale /y/ (*aziḍ, izḍ, iziḍ, éyzeḍ, éžeḍ, ažeḍ...*), caractéristique des parlers « orientaux », essentiellement sahariens : touareg, Ghadames, Djebel Nefoussa, Siwa.
- 43 Alors que le second terme est attesté — bien que rare — en berbère nord, notamment en kabyle sous la forme *izžeḍ* (notations personnelles et Basset, 1936, p. 62), le premier semble totalement inconnu des dialectes sahariens.
- 44 Or, *ayyul* pourrait bien être une dénomination liée à la couleur (brune) et dériver du verbe (touareg) *iḡwal* « être brun » (racine γ WL) (**a-ḡiwal* > *a-ḡiwl* > *a-yyul* : le vocalisme /u/ actuel et la labio-vélarisation du pluriel peuvent être interprétés comme traces d'une ancienne radicale /w/).
- 45 On peut donc émettre l'hypothèse que *ayziḍ* ait été la dénomination primitive de l'âne (autochtone) et qu'*ayyul* se soit imposé dans la zone maghrébine proprement dite après que l'âne brun — désigné par sa couleur : « le brun » — s'y soit répandu.

BIBLIOGRAPHIE

- BOULIFA S.A., *Le Djurdjura à travers l'histoire*, Alger, Bringau, 1925, p. 395 sq.
- CAMPS G., « Quelques réflexions sur la représentation des équidés dans l'art rupestre nord-africain et saharien », *B.S.P.F.*, t. 81, 1984, pp. 371-381.
- CARETTE E., « Étude sur la Kabylie proprement dite », 2 tomes, volumes IV et V de l'*Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-41-42*, Paris, Imprimerie nationale, 1849, pp. 441-443.
- DAUMAS E. et FABRAR, *La Grande Kabylie, études historiques*, Paris, Hachette, 1847, p. 24.
- DERMENGHEM E., *Le culte des saints dans l'Islam maghrébin*, Paris, Gallimard, 7^e édition, 1954, p. 31 et note 3.
- DEVAUX C., *Les Kebâïles du Djerdjera*, Paris, Challamel, 1859, p. 340.
- DUPUY L., « Espèces menacées du territoire algérien », *Trav. de l'Inst. de rech. sahar.*, t. XXV, 1966, pp. 29-56.
- ESPERANDIEU G., *Domestication et élevage dans le nord de l'Afrique au Néolithique et dans la Protohistoire d'après les figures rupestres*, II^e congrès panaf. de préhis., Alger, 1952 (1955), pp. 551-573.
- GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 1, pp. 116-117 et 227-28.
- JOLEAUD L., *Les mammifères de la Libye et du Sahara central du temps de l'Antiquité classique*, II^e congr. de la Féd. des soc. sav. de l'Afr. du N., Tlemcen, 1936, t. 11, pp. 285-312.
- HANOTEAU A. et LETOURNEUX A., *La Kabylie et les coutumes kabyles*, 3 volumes, Paris, Challamel, 2^e édition, 1893, tome 2 : p. 129 ; tome 3 : pp. 377-384.

- LECLERCQ H., ANE. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 1, 2^e partie, pp. 2042-2068.
- LHOTE H., « Une méthode de chasse préhistorique encore employée chez les Touaregs du Hoggar, la chasse à l'âne sauvage », *Bull. de la soc. préhist., franc.*, t. XLVI, 1949, pp. 308-309.
- MAUCHAMP E., *La sorcellerie au Maroc*, Paris, Dorbon, s.d., p. 169.
- MAUNIER R., *Mélanges de sociologie nord-africaine*, Paris, Alcan, 1930, p. 94.
- MELBOUCY, « La première entrée du garçon kabyle au marché », in *Bulletin de l'Enseignement des indigènes*, n° 298, janvier-juin 1937, Alger, La Typo-litho, p. 23.
- MOREL CH., *Asinus. Dictionnaire des antiq. grecques et romaines de Daremberg et Saglio*, t. 1, pp. 469-470.
- SANSON A., *Traité de zootechnie*, t. III, p. 140-160.
- SERVIER J., *Les portes de l'année*, Paris, 1962 ; *Dans l'Aurès, sur les pas des rebelles*, Paris, 1955.
- GRASSÉ P. (sous la direction de), *Traité de zoologie*, ordre des Périssodactyles, t. XVII, pp. 1007-1088.
- VAUFREY R., « L'art rupestre nord-africain », *Arch de l'Inst. de paléont. humaine*, XX, Paris, 1939 ; *Préhistoire de l'Afrique*, t. 1, publ, des htes ét. de Tunis, 1955, p. 377.

Linguistique

- BASSET A., *Atlas linguistique des parlers berbères, Algérie. Territoires du nord. I (cheval – mulet – âne)*, Alger, 1936, p. 59-62.
- ERNOUT A. et MEILLET A. *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1985 (4^e éd.) [asinus, p. 51].
- LANFRY J., *Ghadames*, II, FDB, 1973, (p. 414, n° 1752).

INDEX

Mots-clés : Art rupestre, Elevage, Linguistique, Magie, Zoologie